

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES SENIORS

DOCUMENTS DE REFERENCE

Règlements fédéraux en vigueur et décision de l'Assemblée Générale de juin 2005
Modification comité directeur du 5 avril 2007 , du 2 octobre 2008 et du 3 février 2011.
Modification Commission sportive du 12/06/2015

RAPPELS :

- Une rencontre ne peut être reportée que par décision de la commission sportive départementale après demande d'un club et acceptation du club adverse .
 - Les minimales 1^{ère} et 2^{ème} année peuvent participer à ce championnat par équipes **sous la responsabilité des parents et dirigeants de Club.**
- Les Poussins et les Benjamins ne peuvent pas y participer. (exception faite d'un benjamin inscrit sur la liste fédérale de l'article 9.3 du règlement médical.)
- Pour les équipes à 4 joueurs, un même joueur ne pourra pas faire les 2 doubles.
 - Pour les équipes à 4, l'absence d'un joueur est acceptée.
 - Une équipe de 4 joueurs ne peut comporter qu'un seul joueur muté et deux joueurs étrangers.
 - Les féminines sont autorisées à participer à hauteur de 50% de l'effectif de l'équipe : soit 2 joueuses pour une équipe avec 4 joueurs.
 - Si une association a son équipe première au niveau pré régional, elle doit pouvoir présenter un JA1 licencié à l'association et pouvant officier 7 fois (*au maximum*) pendant la saison.
 - Une association ne peut disposer que d'une seule équipe par poule au maximum, sauf dans la dernière division départementale.
 - **Les inscriptions se font sur SPID MONCLUB. Un formulaire d'explication sera diffusé aux clubs.**

FORMULE DU CHAMPIONNAT :

Rencontres prévues le vendredi soir: **20h** (une dérogation pourra être donnée par la commission sportive pour un changement d'heure et de jour)

- 14 parties : la formule est : double1, double 2, AX, BY, CZ, DR, AY, BX, DZ, CR, AZ, CX, DY, BR .
 - La composition des doubles est libre.
 - Le meilleur joueur de l'équipe doit se positionner en A ou en Z suivant le tirage au sort de son équipe.
 - 2 tables
 - Tous les points se jouent
 - 14 journées - 2 phases identiques avec montées et descentes à chaque phase.
 - PRE REGIONALE : 2 poules de 8 équipes à 4 joueurs.
 - DEPARTEMENTALE 1 : 2 poules de 8 équipes à 4 joueurs
 - DEPARTEMENTALE 2 : 2 poules de 8 équipes à 4 joueurs
 - **DEPARTEMENTALE 3 : 2 poules de 8 équipes à 4 joueurs**
 - **DEPARTEMENTALE 4 Reliquat en poules de 8 équipes à 4 joueurs**
- Au cas où la départementale 4 se retrouverait avec plus de 32 équipes, il sera créer une Départementale 5 avec les mêmes règles que la D4 précédente.**
- Les sanctions liées aux forfaits, équipes incomplètes, défaut de licence, etc. sont maintenues.
- Tous les tarifs sont décidés chaque année par le comité directeur du C.D.A.M.

PRE REGIONALE : 4 joueurs

Constituée de 2 poules de 8 équipes provenant des équipes non maintenues en R2 pour la saison, des 4 montants de D1 de la saison précédente et complétée par ordre de classement des équipes de Pré régionale de la saison écoulée.

A chaque phase il y a 2 montées en R2 par poule. Les descentes sont fonction de celles du niveau régional.

DEPARTEMENTALE 1 : 4 joueurs

Constituée de 2 poules de 8 équipes provenant des équipes non maintenues en Pré régionale pour la saison, des 4 montants de D2 de la saison précédente et complétée par ordre de classement des équipes de Départementale 1 de la saison écoulée.

A chaque phase il y a 2 montées en Pré Régionale par poule. Les descentes sont fonction de celles du niveau régional.

DEPARTEMENTALE 2 : 4 joueurs

Constituée de 2 poules de 8 équipes provenant des équipes non maintenues en Départementale 1 pour la saison, des 4 montants de D3 de la saison précédente et complétée par ordre de classement des équipes de Départementale 2 de la saison écoulée.

A chaque phase il y a 2 montées en D1 par poule. Les descentes sont fonction de celles du niveau régional.

DEPARTEMENTALE 3 : 4 joueurs

Constituée de 2 poules de 8 équipes provenant des équipes non maintenues en Départementale 2 pour la saison, des 4 montants de D4 de la saison précédente et complétée par ordre de classement des équipes de Départementale 3 de la saison écoulée.

A chaque phase il y a 2 montées en D2 par poule. Les descentes sont fonction de celles du niveau régional.

DEPARTEMENTALE 4 : 4 joueurs

Constituée en poules (*au maximum 4*) avec toutes les équipes non retenues à un niveau supérieur.

A chaque phase il y a 1 montée en D3 par poule.. (Au cas où il n'y aurait que 3 poules, le meilleur second sera le 4^{ème} montant)

Dans le cas d'une création de D5, les derniers de chaque poule de D4 descendent automatiquement et sont remplacée par des montants de D5.

DEPARTEMENTALE 5 : 4 joueurs

Constituée en poules (*au maximum 4*) avec toutes les équipes non retenues à un niveau supérieur.

A chaque phase les montées en D4 se font en fonction du nombre de poule en D5(avec un maximum de 4 montées). Pas de descentes. (Au cas où il n'y aurait que 3 poules, le meilleur second sera le 4^{ème} montant.

REGLE GENERALE: Chapitre II art:115.2 du règlement fédéral

Une équipe désignée pour descendre dans une division inférieure ne peut être remplacée dans la division dans laquelle elle évoluait par une équipe de la même association désignée pour y monter.

ATTRIBUTION DES TITRES

Elle a lieu lors de la journée prévue au calendrier. En général **un dimanche**.

Le titre de Pré régionale, de D1, de D2 et de D3 sera accordé au vainqueur de la rencontre opposant le premier de chaque poule à la fin de la 2^{ème} phase.

Le titre de D4 sera attribué en fonction du nombre de poules comme la PR, la D1 , la D2 ou la D3, en cas de 2 ou 4 poules, s'il y a 3 poules, par la composition d'un groupe composé du premier de chaque poule.

En cas de poule unique, par le vainqueur de la poule.

Idem pour la D5.

DESTINATION DES RESULTATS

La première feuille de rencontre (jaune) doit être adressée par courrier rapide, le jour de la rencontre ou au plus tard le premier jour ouvrable qui suit la rencontre (le cachet de la poste faisant foi) au responsable du championnat sous peine d'amende.

En outre les résultats doivent **obligatoirement** être saisis sur le site FFTT, le soir ou le lendemain de la rencontre

Règlement validé par la commission sportive du :12/06/2015